



PRODUITS



DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM COMMERCIAL :

VILLE :

ACTIVITÉ :

UNE MARQUE TERRITORIALE, UN ÉTENDARD

Pour mettre en œuvre sa stratégie de valorisation et de promotion du département et de ses territoires, le Conseil Départemental a créé Allier Bourbonnais Attractivité.

Sa mission ? **Renforcer la notoriété du territoire, la fierté d'appartenance de ses habitants, et donner "l'envie d'Allier", en réunissant celles et ceux qui partagent les valeurs du territoire.**

C'est à travers sa marque territoriale Allier Bourbonnais, l'Auvergne d'Azur et d'Or que l'agence mène différentes actions auprès des habitants et des populations extérieures.

C'est aussi un marqueur d'identité et de fierté pour toutes les Bourbonnaises et les Bourbonnais, appelés à devenir les premiers ambassadeurs de leur territoire.

**C'est le moyen de valoriser nos énergies, nos talents, nos jeunesses, nos beautés,
nos pépites, nos réussites, nos innovations !**

ORIGINE BOURBONNAISE APPROUVÉE

Allier Bourbonnais Produits devient **Allier Bourbonnais Savoir-Faire**. Créé en juin 2021, cette démarche soutient la production locale en facilitant les échanges et les rencontres entre producteurs et consommateurs. Elle développe la notoriété des savoir-faire Bourbonnais à travers des actions de communication locales, régionales et nationales. Enfin, elle facilite l'accès des produits locaux aux consommateurs à la recherche de produits de qualité près de chez eux.

Initialement réservée aux producteurs, artisans et industriels, les points de vente ont rejoint la dynamique en 2022. C'est désormais au tour des métiers de bouche (restaurant, boucher, boulanger, etc...) de devenir membres de la sélection **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE**.

Un nouveau nom pour marquer un nouveau chapitre. L'agence Allier Bourbonnais Attractivité souhaite mettre encore plus en lumière les femmes et les hommes qui fabriquent le Bourbonnais. Allier Bourbonnais Savoir-Faire valorise le processus de fabrication : de l'idée à la vente en passant par la conception. Parce que promouvoir les produits finis c'est bien, mais mettre en avant ceux qui les créent c'est mieux !

L'objectif est de soutenir la production locale en facilitant les échanges et les rencontres entre producteurs et consommateurs, et en développant sa notoriété à travers des outils de communication, la participation à des salons et des événements locaux, régionaux, nationaux.



CONDITIONS D'ADHÉSION

I. GÉNÉRALITÉS

La sélection ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE a pour objectif de promouvoir et de valoriser les productions agricoles, agroalimentaires, artisanales et industrielles de l'Allier et de garantir au consommateur une information claire sur l'origine des produits qu'il achète et consomme.

Les artisans et agriculteurs membres du réseau doivent respecter l'ensemble des réglementations existantes (sanitaires, commerciales, sociales...).

L'adhésion est valable pour **une durée de 2 ans**.

II. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Article 1 : Engagements généraux

- Être reconnu producteur ou artisan (joindre une copie de l'inscription à la chambre consulaire compétente de l'Allier) ;
- La production/transformation/élaboration est réalisée dans l'Allier avec des produits et/ou un savoir-faire du département ;
- Le produit et/ou le savoir-faire ne doit nuire à l'image du territoire ;
- L'entreprise ou l'artisan candidat possède un n°SIRET propre de plus de 12 mois (*à l'exception des activités en Coopératives d'Activité et d'Emploi - hors statut en couveuse*) ;
- L'exercice de l'activité est à titre principal.

Le comité de sélection sera particulièrement attentif aux points suivants dans le traitement du dossier :

- L'existence d'un local dédié à la production ;
- La mise en place d'une démarche responsable dans le processus de production (démarche environnementale...), le choix des matières premières (label qualité, provenance...).

Article 2 : Les produits et savoir-faire concernés

Pour pouvoir intégrer le réseau ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE, le produit doit répondre à un ou plusieurs critères selon sa nature :

- Produits bruts d'origine agricole non transformés : une origine 100% bourbonnaise avec une origine locale des matières premières ;
- Produits agricoles transformés : un produit majoritairement composé de produits bruts originaires de l'Allier (+ de 50% du poids du produit net), sauf impossibilité majeure ou qualité insatisfaisante (provenance autorisée la plus lointaine : France métropolitaine, sauf en cas d'absence de production correspondant aux critères de qualité du produit) ;
- Produits artisanaux : la mise en œuvre de savoir-faire dans le cadre d'une production artisanale locale ;
- Produits industriels : une fabrication locale, la mise en œuvre d'un savoir-faire spécifique ;
- Produits élaborés n'ayant pas un ingrédient brut bourbonnais majoritaire : avoir une connotation régionale forte (produit typique du département tel que pâté aux pommes de terre, pompe aux grattons...) ;
- Produits élaborés par un tiers sous marque blanche : sont exclusivement concernés les produits à connotation identitaire forte ET réalisés par une entreprise adhérente à Allier Bourbonnais Savoir-Faire ET en accord avec celle-ci pour l'intégration de son client au réseau ;
- L'ensemble des productions :
 - La transparence de l'information sur les produits référencés et leur producteur ;
 - Avoir un prix de revient pour le produit majoritairement acquis dans l'Allier (matières premières et/ou main-d'œuvre).

- Les candidatures portant sur des produits concernés par un signe officiel de qualité dans le département (produits porcins, bovins, ovins, volailles) seront étudiés au cas par cas en lien avec les filières concernées.
- Le comité de sélection tiendra compte des particularités du métier et du produit dans l'appréciation des critères et des démarches d'amélioration et de progression mises en place par l'entreprise.

Article 3 : Identification et traçabilité

Afin d'intégrer le réseau ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE, l'entreprise s'engage à une transparence totale et à répondre aux demandes d'informations relatives à ses produits ou à son entreprise (à l'exclusion des recettes, des secrets de fabrication ou des éléments protégés par un brevet).

Tout changement important dans les méthodes de production ou sur le produit sélectionné devra faire l'objet d'une information écrite au comité de sélection qui statuera sur le maintien de l'adhésion pour le produit.

Article 4 : Respect de la réglementation et contrôle

L'entreprise déclare sur l'honneur être en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur (réglementations sanitaires, commerciales, sociales et environnementales) et à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Elle déclare également être en règle auprès des services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSP) concernant l'étiquetage, la publicité et le cas échéant l'utilisation des signes officiels de qualité (label, certificats de conformité, etc.).

III. ENGAGEMENT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est composé de l'agence Allier Bourbonnais Attractivité, de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, des organismes de gestion des filières qualité de l'Allier et les EPCI concernées. Membres auxquels pourront s'ajouter des experts et professionnels des filières en fonction des dossiers présentés.

Il s'engage à :

- Si nécessaire, prendre contact avec le candidat pour obtenir des informations complémentaires ou aller à sa rencontre sur le lieu de production ;
- Faire part aux candidats de la décision prise ;
- En cas de refus, conseiller les entreprises pour qu'elles puissent intégrer la démarche.

IV. ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

Les membres du réseau **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** s'engagent à :

- Respecter l'ensemble des éléments du présent dossier de candidature ;
- Faire référence, citer, valoriser, dans leurs prises de parole individuelle ou dans leurs contacts avec les médias, leur appartenance au réseau **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** (site Internet, réseaux sociaux, presse locale...) ;
- Apposer le logo **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** sur leurs produits (ou sur l'étiquette, l'emballage, ...) ;
- Utiliser les outils de communication fournis dans le kit communication (dans le point de vente, sur le stand, ...) ;
- Participer aux actions de promotion du réseau proposées par l'agence Allier Bourbonnais Attractivité.
- Respecter les règles de communication mises en place sur les stands collectifs **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** : afin de créer une communication claire pour le grand public, un stand collectif est habillé aux couleurs du réseau et chaque espace membre comporte un affichage propre à son identité dont les conditions sont annoncées en amont de l'événement. Tout support ne répondant pas à ces conditions sera retiré de l'espace de commercialisation.
- Exposer et commercialiser uniquement les produits sélectionnés lors des événements ayant lieu sur stand collectif **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE**.

V. ENGAGEMENT DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

Il sera mis à disposition des producteurs engagés dans le réseau **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** des outils de communication, évalués en fonction des besoins, en accord avec l'agence d'attractivité.

L'agence Allier Bourbonnais Attractivité s'engage à assurer la communication institutionnelle d'**ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** au niveau départemental, régional et national grâce notamment aux outils et actions listés ci-dessous :

- Participation à des événements, foires et salons ;
- Relations presse ;
- Communication sur les différents supports de communication de l'agence et notamment sur les réseaux sociaux et un site internet dédié ;
- Organisation de manifestations à destination du grand public et des adhérents **ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE** ;
- Sollicitation des membres du réseau pour s'associer aux diverses manifestations auxquelles l'agence prendra part ;
- Animation du réseau et mise en contact avec les acteurs économiques et forces vives locales.

VI. USAGE D'ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE

L'adhésion est accordée pour une durée de 2 ans sous réserve du respect du cahier des charges. Le renouvellement se fait par la confirmation écrite, sur sollicitation d'Allier Bourbonnais Attractivité, que l'ensemble des informations et produits sont identiques à la déclaration précédente, ou en fournissant un nouveau dossier ou une nouvelle fiche déclarative.

Une adhésion est une démarche vivante qui s'adapte aux évolutions de notre société, de ses valeurs et de ses normes. En cas d'évolution du cahier des charges, les produits dont les caractéristiques ne correspondraient plus aux critères requis auront 6 mois pour être réévalués par le comité de sélection.

L'adhésion au réseau peut être retirée à tout moment pour manquement aux règles édictées. Il n'est ni cessible ni transmissible. En cas de cession de l'exploitation, de changement de dirigeant et/ou de lieu de production, une nouvelle demande devra être déposée. Le membre du réseau peut également demander le retrait de son adhésion.

L'adhésion à ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE n'est pas exclusive, l'entreprise pouvant adhérer à d'autres démarches.

VII. CONDITIONS FINANCIÈRES ET COTISATION

L'adhésion au réseau ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE est soumise au paiement d'une cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation est fixé à 72 € par adhérent et par an (1er janvier N - 31 décembre N) ou 108 € par adhérent et par an pour les doubles adhérents (producteur/créateur et point de vente).

La cotisation couvre notamment :

- l'accès aux services, outils de communication et actions collectives portés par la démarche ;
- le droit d'usage de la sélection ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE dans le respect du cahier des charges.

Les prestations particulières suivantes seront tarifées en supplément :

- Les outils de communication payants (Voir le catalogue Kit communication)
- La participation aux événements sur stand payant porté par l'agence.

La cotisation est non remboursable.

Un avis de paiement est adressé par voie postale par la Paierie départementale. Celui-ci doit être réglé avant la date indiquée. En cas de non règlement à échéance, une relance est effectuée pour régularisation.

En cas de non-paiement, et après relance restée sans effet, le membre sera déchu de ses droits en tant qu'adhérent, entraînant notamment la suspension de l'usage de la sélection et du bénéfice des services associés.

L'accès aux services et à l'usage de la sélection est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

VOS BESOINS

À quels besoins souhaitez-vous que le réseau réponde ?

À numéroté du plus (1) au moins important (7).

- ☐ Être présent dans un catalogue de produits locaux
- ☐ Rencontrer d'autres adhérents au réseau Allier Bourbonnais Savoir-Faire
- ☐ Être mis en relation avec les points de vente du réseau
- ☐ Bénéficier de la communication globale du réseau (site, carnet producteurs, réseaux sociaux...)
- ☐ Participer/Organiser des dégustations ou des ateliers avec les producteurs et artisans du réseau
- ☐ Bénéficier d'une signalétique qui identifie vos produits/votre stand auprès de vos prospects et clients
- ☐ Revendiquer votre statut d'artisan/de producteurs Bourbonnais
- ☐ Autres besoins, lesquels :

OBTENIR L'ADHÉSION

ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE

1. Constituer votre dossier de candidature avec les pièces suivantes :

- ☐ Ce dossier rempli, daté et signé :
 - en ligne (savoir-faire.allier-bourbonnais.fr)
 - en version papier (demande à contact@allier-bourbonnais.fr)
 - par courriel (envoyer à contact@allier-bourbonnais.fr)
- ☐ Documents attestant des labels qualité ou qualifications de savoir-faire ;
- ☐ Liste des points de vente du département qui distribuent vos produits (incluant votre distribution directe le cas échéant) ;
- ☐ Éléments visuels à transmettre par courriel (logo, photos pour illustrer votre entreprise et vos produits, ainsi que tout autre document que vous souhaitez partager...) ;

2. Faire parvenir ce dossier et l'ensemble de ses pièces

- Par courrier
Allier Bourbonnais Attractivité
65 rue d'Allier
03000 Moulins
- Par courriel (envoyer à contact@allier-bourbonnais.fr)

3. Traitement de votre candidature

- Réception et étude du dossier
- Instruction du dossier par un comité de sélection qui pourra être amené à vous contacter ou vous rencontrer sur votre lieu de production
- Notification motivée de la décision

INFORMATIONS

Marielle Auclair

auclair.m@allier-bourbonnais.fr

06 40 20 73 47 - 04 70 46 89 02



CANDIDATURE

1. L'ENTREPRISE / L'EXPLOITATION

Nom et prénom des dirigeants et associés

Raison sociale

Nom commercial

Adresse du siège social et/ou des établissements de production situés dans l'Allier

Code NAF/APE

Numéro SIRET

Nombre de salariés / d'apprentis *(pour l'année en cours)*

Téléphone

Courriel

Site internet et boutique en ligne

Réseaux sociaux : *Facebook :*

Instagram :

Autres :

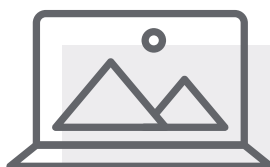
PERSONNE À CONTACTER SUR CE DOSSIER
(si différente des informations ci-dessus)

Prénom / Nom

Fonction

Téléphone

Courriel



**COORDONNÉES VISIBLES
SUR VOTRE FICHE EN LIGNE**
savoir-faire.allier-bourbonnais.fr
(si différentes des informations ci-dessus)

Prénom / Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

VOTRE ACTIVITÉ

Date de début d'activité

Activité principale :

☐ OUI

☐ NON

CA annuel réalisé

Rédigez un texte de PRÉSENTATION DE VOTRE ACTIVITÉ destiné à votre fiche sur le site internet savoir-faire.allier-bourbonnais.fr. Vous pouvez consulter les fiches existantes pour avoir un aperçu des possibilités.

MOYENS DE COMMUNICATION mis en œuvre pour faire connaître l'entreprise, ses produits, ses savoir-faire (réseaux sociaux, flyers, encarts presse, site internet, salons, démarchage commercial...) et participation à des actions de valorisation du métier (foires, expos, rencontres scolaires, salons professionnels...)

Listez les PRODUITS OU GAMMES DE PRODUITS pour lesquels l'adhésion est sollicitée (*remplir une fiche produit par produit ou gamme de produits*)

2 - FICHE À REMPLIR POUR L'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU PRODUIT

LE PRODUIT (OU GAMME DE PRODUIT) POUR LEQUEL L'ADHÉSION EST SOLLICITÉE

Remplir une fiche par produit ou gamme

Nom du produit / Gamme de produits

Si gamme de produits, indiquez la liste des produits composant la gamme

Description du produit (critères principaux, points forts, savoir-faire spécifique, distinction de la concurrence...)

Description du processus d'élaboration (étapes de production/fabrication, de transformation, étapes sous-traitées + nom de l'entreprise sous-traitante, ...)

Que représente la part du prix de revient du produit fini **acquise dans l'Allier** (coûts des matières premières et de la main d'œuvre) par rapport à son prix de revient total ?

☐ + de 50%

☐ - de 50%

Quantité / volume produit annuellement

Conditionnement

Pour les produits alimentaires : Mode de conservation (frais, sec, conserve, surgelé)

Modes de distribution par ordre d'importance (boutique individuelle, épiceries, marchés, vente en ligne....)

Labels (IGP, AOC, STG, AB, label rouge,...) ou qualification (artisan, maître artisan, EPV, MOF acquis ou en cours d'acquisition). Fournir un document en attestant.

Liste des matières premières utilisées dans la fabrication du produit.

Nom des composants/ matières premières	Part en % du produit total	Origine (Allier, France, UE, hors UE)	Fournisseurs (Nom, Ville)	Si provenance hors Allier, indiquez les raisons

FORMULAIRE DE PRÊT DE PHOTOS

Nous utilisons régulièrement des visuels pour nos supports de communication et de promotion du réseau. **Merci d'indiquer dans ce formulaire le nom des photos que vous nous autorisez à utiliser, ainsi que le nom de la personne qui en est propriétaire.** Les photos seront à nous transmettre par email en même temps que ce dossier complété.

Je soussigné :	
Nom du contact	
Établissement / structure	
Adresse	
Ville, code postal	
Tél.	
Mail	

Garantis être titulaire des droits d'utilisation des visuels fournis et être autorisé à les céder :

☐ Oui

☐ Non

Autorise Allier Bourbonnais Attractivité à utiliser le(s) visuel(s) joint(s) dans le cadre de ses **actions de promotion et communication** (éditions, Internet, newsletter, presse...) pour une durée de 7 ans :

☐ Pour illustrer mon offre uniquement

☐ Pour illustrer mon offre et plus largement la destination Allier

Autorise Allier Bourbonnais Attractivité à utiliser le(s) visuel(s) joint(s) dans le cadre des actions de promotion et communication (éditions, Internet, newsletter, presse...) **de ses partenaires** (offices de tourisme, Comité Régional du Tourisme, autres...) pour une durée de 7 ans :

☐ Oui

☐ Non

Légende(s) :

Crédit(s) photo :

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU MEMBRE DU RÉSEAU

ALLIER BOURBONNAIS SAVOIR-FAIRE

ENTRE EN APPLICATION DÈS VALIDATION DU DOSSIER PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION

Cocher les mentions.

- ☐ Je m'engage à utiliser Allier Bourbonnais Savoir-Faire spécifiquement sur les produits et savoir-faire désignés en accord avec le comité de sélection.
- ☐ Je respecte le cahier des charges rempli et signé.
- ☐ Si je modifie mes produits et/ou mon activité j'en informe l'agence Allier Bourbonnais Attractivité pour qu'elle évalue sa conformité au dossier et/ou qu'elle mette à jour mes informations diffusées sur ses supports.
- ☐ J'appose le logo Allier Bourbonnais Savoir-Faire sur mes produits (ou sur l'étiquette, l'emballage, etc...). J'utilise les outils de communication fournis (dans mon point de vente, sur mon stand,...) et je cite Allier Bourbonnais Savoir-Faire lorsque je communique sur mon activité (site Internet, réseaux sociaux, presse locale...).
- ☐ Je respecte la charte graphique du logo Allier Bourbonnais Savoir-Faire envoyée par courriel.
- ☐ J'oriente volontiers mes clients vers les autres adhérents au réseau et je participe à la vie de celui-ci.
- ☐ Je valorise les productions locales et je privilégie les fournisseurs locaux pour me différencier sur mon marché et affirmer mon attachement à l'Allier.
- ☐ Je m'engage à être transparent sur la composition de mes produits auprès de mes clients et de mes partenaires.
- ☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier et les pièces jointes.
- ☐ J'atteste sur l'honneur respecter l'ensemble des réglementations existantes (sanitaires, commerciales, sociales).
- ☐ J'autorise Allier Bourbonnais Attractivité à communiquer mes coordonnées professionnelles (Nom de la société, prénom, nom, adresse, email et téléphone) dans le cadre de l'intérêt légitime, à ses partenaires identifiés (exemple : Offices de Tourisme, EPCI, Conseil départemental, organisateurs d'évènements, etc.), pour les seuls besoins des actions et services du réseau, et dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Je soussigné

M / Mme

Représentant l'entreprise (dénomination)

Fait à

le

Signature du demandeur